

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE
SEANCE DU MERCREDI 26 JANVIER 2022

Nombre en exercice : 39

Convocation : 20/01/2022

Nombre de présents : 26

Affichage : 27/01/2022

Nombre de votants : 32

Le mercredi 26 janvier deux mille vingt deux à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Georges Brassens sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 20/01/2022.

Présents : M. POIRIER Franck, M. ANQUETIL Dominique, Mme BEAUDOIRE Céline, M. BLANCHARD Cyril, M. BOUTTIER Jean-Jacques, M. DEVISE Gérard, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, Mme ENGRAND Corinne, Mme FEUGUEUR Stéphanie, Mme FONTAINE Estelle, M. GUYOT Philippe, M. HAGHEBAERT Frédéric, Mme LAMARRE Nicole, M. LARRIVIERE Jean, M. LEPRETRE Laurent, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. MANNOURY César, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Jocelyne, Mme MASSE Maryse, Mme PARENT Marie, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme VIELJEUX Georgina, Mme WINCZURA Karine.

Absents Excusés : M. AGIN Didier, M. BEAUDOIRE Julien, M. BILLON Arnaud, Mme CLAVEAU Sandra (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), M. DESMONTS Noël (donne pouvoir à Mme MASSE Maryse), M. DUGUET Christian, Mme GOSNET Cindy, M. GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M. DEVISE Gérard), Mme MARTIN Valérie (donne pouvoir à M. BLANCHARD Cyril), M. MASSON Didier, Mme RICHARD Céline (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M. BOUTTIER Jean-Jacques), M. SIMONNET Marc.

Assistai(ent) également :

Mme VALERY Nelly - Responsable des services

Monsieur GUYOT Philippe est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1° Désignation d'un secrétaire de séance

2° Approbation des procès-verbaux du conseil municipal des 12 novembre et 20 décembre 2021

3° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

4° Opération de travaux pour l'accès de la chaufferie bois sur la commune déléguée de Tourouvre - attribution des lots :

- Lot 1 : Voirie Réseaux divers
- Lot 2 : Espaces verts

5° Construction d'une boulangerie sur la commune déléguée de Randonnai :

- Plan de financement et demandes de subventions

6° Opération revitalisation des centres-bourgs ornaï : appel à projet du Département de l'Orne

7° Sécurisation des traversées de bourgs des communes déléguées de BUBERTRE – LIGNEROLLES – PREPOTIN : études

8° Consultation publique pour l'entretien des espaces verts sur les communes déléguées de :

AUTHEUIL - BIVILLIERS – BUBERTRE – BRESOLETTES - CHAMPS – LIGNEROLLES - LA POTERIE AU PERCHE -PREPOTIN

9° Mise en place du Wifi public sur la commune : étude et financement

10° Location d'un immeuble au 17 rue du 13 août 1944 sur la commune déléguée de Tourouvre : bail précaire

11° Ressources humaines : modification du tableau des emplois

12° Orne Habitat - Programme d'acquisition et d'amélioration d'un logement sur la commune déléguée de Tourouvre, Place du Paty : garantie d'emprunt à hauteur de 50% du contrat de prêt de 130 000€

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur GUYOT Philippe est désigné secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux du conseil municipal des 12 novembre 2021 et 20 décembre 2021

Procès-verbal du 12 novembre 2021 : les membres du conseil municipal approuvent, à 32 voix Pour et une voix Contre en la personne de Monsieur LEPRETRE ; celui-ci expose sa position du fait que bon nombre de conseillers ont quitté la séance avant que celle-ci soit clôturée par Monsieur le Maire.

Procès-verbal du 20 décembre 2021 : les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2021.

Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal :

DECISION N°2022-001

Décide d'accepter le devis n°4200 du 20 décembre 2021 de l'entreprise CONTY 42 rue Lazare Carnot 61000 ALENCON concernant la **location de matériel informatique** (un ordinateur portable avec double écran) pour le poste des Ressources Humaines sur la commune de Tourouvre au Perche : **contrat de 4 ans, périodicité trimestrielle, loyer de 154€ HT.**

DECISION N°2022-002

Décide d'accepter le devis n°DV22259 du 20/12/2021 de l'entreprise BROSSERIE LECLER ZI 76440 FORGES LES EAUX concernant l'**acquisition de 10 balais latéraux pour la balayeuse communale, Citynet, pour un montant de 796.50€.**

DECISION N°2022-003

Décide d'accepter le devis n°AP217807 du 08 novembre 2021 de l'entreprise ADEQUAT BP 315 26003 VALENCES concernant l'acquisition d'un **présentoir, pour un montant de 398.26€ HT, sur la commune déléguée de Randonnai (accueil mairie).**

DECISION N°2022-004

Décide d'accepter le devis n° 202111960151 du 26/11/2021 de Perche Loisel La Gare 61400 Mortagne au Perche concernant l'**acquisition d'une tronçonneuse perche** élagueuse STHIL pour un montant de **750 € HT** sur la commune déléguée de Tourouvre – Service Technique.

Décision n°2022-005

Décide d'accepter le devis n°2022/12-01/02 du 7 janvier 2022 de l'entreprise SEGILOG BERGER LEVRAULT rue de l'éguillon ZI Route de Mamers 72400 LA FERTE BERNARD concernant le **transfert de données comptables sur le réseau AZ NETWORK, pour un montant de 550 € HT (services administratifs de la commune).**

DELIBERATION 2022-01-01

Opération de travaux pour l'accès de la chaufferie bois sur la commune déléguée de Tourouvre - attribution des lots :

- **Lot 1 : Voirie Réseaux divers**
- **Lot 2 : Espaces verts**

Vu la délibération n°2020-01-011-005 portant Réseau de chaleur bois sur la commune déléguée de Tourouvre – aménagement et sécurisation des accès : plan de financement,

Vu le Budget primitif 2022 et les Restes à Réaliser 2021,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée selon la réglementation des marchés publics, pour l'opération de travaux exposée ci-dessus,

Vu le rapport d'analyse afférent, exposé par le maître d'œuvre AGETHO CONSEILS ; Monsieur le Maire donne lecture du présent rapport,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 19 janvier 2022,

Considérant qu'il convient de procéder, dès lors, à l'attribution des lots de travaux,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les lots comme suit :

Lot 1 Terrassements – Assainissement – Voirie : ZUNINO TP pour 138 165.75 € HT

Lot 2 Espaces verts : Julien Legault pour 7 443.50 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer les lots de travaux pour l'opération exposée ci-dessus comme suit :

- **Lot 1 Terrassements – Assainissement – Voirie : ZUNINO TP pour 138 165.75 € HT**
- **Lot 2 Espaces verts : Julien Legault pour 7 443.50 € HT**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2022-01-02

Construction d'une boulangerie sur la commune déléguée de Randonnai : Plan de financement et demandes de subventions

Vu la délibération n°2021-11-04a portant Opération de construction de 14 logements et un commerce sur les communes déléguées de Tourouvre et Randonnai, exposant notamment une délégation de maîtrise d'ouvrage avec Orne Habitat pour la construction d'une boulangerie (Randonnai), Monsieur le Maire rappelle le dossier et expose qu'il convient de chercher des financements pour la construction de cette boulangerie :

- Estimation des travaux de construction (hors équipements professionnels de la boutique et du laboratoire) : 259 991.21 € HT
- Voie et réseaux divers : 47 344.00 € HT

Soit une dépense prévisionnelle de : 307 335.21 € HT

Monsieur le Maire expose qu'il convient de poursuivre la recherche de financements pour ladite opération de travaux auprès, entre autres, de l'Etat (DETR et FNADT), du Département de l'Orne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'inscrire au budget principal 2022 les dépenses exposées supra et afférentes à l'opération de construction d'une boulangerie sur la commune déléguée de Randonnai,**
- **DONNE délégation à Monsieur le Maire pour solliciter, auprès des institutions et partenaires, des subventions pour le financement ladite opération**
ET AUTORISE Monsieur le Maire à instruire et déposer tout dossier inhérent à la recherche de financements
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin des dossiers.**

DELIBERATION 2022-01-03

Demandes de subventions et AAP du Département de l'Orne :

- **Construction de 14 logements sociaux par Orne Habitat, à Tourouvre et Randonnai : travaux de VRD**
- **Construction d'un commerce, boulangerie, à Randonnai**
- **Réaménagement d'un immeuble vacant en centre bourg : création de 4 logements sociaux à Tourouvre**

Monsieur le Maire expose que le Département de l'Orne a lancé en 2021 un appel à projet : Revitalisation des centres-bourgs ornaï. Il convient de déposer un dossier communal comprenant les opérations structurantes et imminentes pour le territoire en lien avec la thématique.

Monsieur le Maire rappelle les projets d'investissement de la commune :

OPERATION 1 : CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS SOCIAUX PAR ORNE HABITAT : TRAVAUX DE VRD - Priorité n°1

Tourouvre : 4 logements au quartier « le buisson » et 6 logements au quartier « le parc ».

Randonnai : 4 logements jouxtant le futur commerce – boulangerie.

Les travaux de VRD (Voies et Réseaux Divers) sont réalisés par la commune (délégation de maîtrise d'ouvrage par la Communauté de communes des Hauts du Perche) :

Base de calcul de la demande de subvention : 458 403.58 € HT.

Nota : Monsieur le Maire indique que deux subventions ont été notifiées par l'Etat :

- DETR : 103 000.00 €
- DSIL : 113 280.55 €

OPERATION 2 : CONSTRUCTION D'UN COMMERCE, BOULANGERIE, A RANDONNAI - Priorité n°2

Une co-maîtrise d'ouvrage est établie avec Orne Habitat.

La construction ne comprend pas les équipements professionnels ; un partenariat est en cours avec la Foncière de Normandie / la Chambre des métiers de l'artisanat / la Chambre du commerce et de l'industrie.

Base de calcul de la demande de subvention : 307 335.21 € HT.

OPERATION 3 : REAMENAGEMENT D'UN IMMEUBLE VACANT EN CENTRE BOURG : CREATION DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX A TOUROUVRE - Priorité n°3

Réhabilitation d'un immeuble situé rue de la Verrerie à Tourouvre :

4 studios, espace de vie commun aux résidents.

Base de calcul de la demande de subvention : 332 535 € HT.

Nota : Monsieur le Maire indique qu'une subvention a été notifiée par l'Etat :

- DETR : 38 443.08 €

CUMUL DE LA DEPENSE (hors subventions) :

OPERATION 1 : 458 403.58 € HT

OPERATION 2 : 307 335.21 € HT

OPERATION 3 : 332 535.00€ HT

TOTAL : 1 098 273.79 € HT

Le taux maximal d'intervention du Département de l'Orne est de 25% des dépenses éligibles plafonnées à 1 million dans le cas de projet communal.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de poursuivre la recherche de financements pour les opérations de travaux exposées ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire au budget principal 2022 les dépenses et recettes (notifiées) afférentes aux opérations de travaux exposées supra,
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour solliciter, auprès des institutions et partenaires, des subventions pour le financement des opérations de travaux exposées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature à l'Appel à Projet du Département de l'Orne : Revitalisation des centres-bourgs ornaï,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin des dossiers.

DELIBERATION 2022-01-04

Sécurisation des traversées de bourgs des communes déléguées de BUBERTRE – LIGNEROLLES – PREPOTIN : études

Monsieur le Maire expose qu'une demande de chiffrage pour trois études préliminaires a été demandée à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Orne, dans le cadre de la sécurisation de la traversée des bourgs de BUBERTRE, LIGNEROLLES, PREPOTIN (routes départementales). Une estimation devra être établie.

ETUDE Commune déléguée de BUBERTRE : 1 800.00 € HT

ETUDE Commune déléguée de LIGNEROLLES : 2 850.00 € HT

ETUDE Commune déléguée de PREPOTIN : 2 400.00 € HT

Monsieur le Maire propose de commander ces études et expose que ces travaux pourront faire l'objet d'une demande de subvention au titre du FAL (fonds d'action locale) au Département de l'Orne, à hauteur de 50% maximum de la dépense.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'accepter les propositions exposées ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin des dossiers**

DELIBERATION 2022-01-05

Consultation publique pour l'entretien des espaces verts sur les communes déléguées de :

AUTHEUIL - BIVILLIERS – BUBERTRE – BRESOLETTES - CHAMPS – LIGNEROLLES - LA POTERIE AU PERCHE -PREPOTIN

Monsieur le Maire expose que les contrats auprès de prestataires pour l'entretien des bourgs des communes déléguées d'AUTHEUIL - BIVILLIERS – BUBERTRE – BRESOLETTES - CHAMPS – LIGNEROLLES - LA POTERIE AU PERCHE -PREPOTIN arrivent à leur terme. Il convient de procéder, en ce début d'année, à une nouvelle consultation.

Afin d'actualiser la consultation, chaque Maire délégué est invité à rendre compte des observations, modifications ou maintien du cahier des charges établi en 2021 :

- plan annoté
- tableau des prestations : descriptif, lieu, linéaire, périodicité des interventions

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 30 voix Pour et 2 abstentions :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation pour les prestations exposées ci-dessus,**
- **DONNE délégation à Monsieur le Maire pour finaliser les actes d'engagement avec les prestataires,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin des dossiers**

DELIBERATION 2022-01-06

Mise en place du Wifi public sur la commune : étude et financement

Monsieur le Maire expose qu'une étude est en cours pour la mise en place d'un dispositif de Wifi public sur les 10 communes déléguées :

- gîte communal
- aire de camping-cars
- lieux de fréquentation du public tels que les salles des fêtes, les mairies, les deux stades
- aux bords des départs de chemins de randonnée

Il convient d'effectuer dans un premier temps un sourcing auprès de professionnels pour établir un cahier des charges exhaustif et structuré. Par la suite, une consultation des entreprises sera faite.

Le projet pourra faire l'objet d'une demande de subvention au titre de fonds européens (possibilité de financement maximum de 80% de la dépense).

Monsieur Gérard DEVISE indique que le projet global déployé sur les 10 communes déléguées (adaptation des espaces d'accueil du wifi public, matériel dédié, licences, abonnement) serait inférieur à 40 000€ HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de poursuivre l'étude pour la mise en place du wifi public sur l'ensemble des communes déléguées,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER dans le cadre du programme LEADER,**
- **D'IMPUTER la dépense au chapitre 21 du budget principal 2022,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin des dossiers.**

DELIBERATION 2022-01-07

Location d'un immeuble au n°17 rue du 13 août 1944 sur la commune déléguée de Tourouvre : bail précaire

Monsieur le Maire expose qu'un bail précaire de 3 ans nous lie avec l'AUTO ECOLE DU HAUT PERCHE à Tourouvre, depuis le 6 mai 2019. Ce bail arrive à échéance en mai prochain, Le présent bail ne pouvant être prorogé, il convient de se prononcer sur le devenir de cette location. Considérant les irrégularités de paiement des loyers et autres charges et taxes, Considérant l'obligation d'équilibre budgétaire pour le budget annexe « commerce au n°17 rue du 13 août 1944 - Tourouvre », Considérant l'investissement conséquent de la commune pour cet immeuble en 2018/2019 (acquisition et travaux de réhabilitation du commerce).

Le conseil municipal après avoir délibéré, à 27 Voix Pour et 5 Abstentions :

DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire pour procéder à une notification auprès du locataire pour quitter les lieux à la date d'échéance du bail précaire exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2022-01-08

Ressources humaines : modification du tableau des emplois

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 article 34 et suivants du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,
Vu les crédits budgétaires alloués au chapitre 012 (Charge de personnel et frais assimilés) du budget primitif 2022,
Vu l'avis favorable de la commission du Personnel de la commune de Tourouvre-au-Perche en date du 02/11/2021,
Considérant le tableau des effectifs au 20 décembre 2021,
Considérant l'avis du Comité Technique sur les Lignes Directrices de Gestion du 09 février 2021
Considérant qu'il convient d'apporter une modification au tableau des effectifs comme suit :

Service administratif :

Monsieur Le Maire propose :

- La création d'un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à temps non complet ; il s'agit d'un avancement de grade sur l'année 2022 pour un agent au service administratif ; le grade initial de l'agent étant celui de Rédacteur (14h semaine).

Tableau des effectifs :

- création d'un poste Rédacteur Principal 2^{ème} classe à temps non complet
- suppression du poste de Rédacteur à temps non complet

Service technique :

Monsieur Le Maire expose :

Le responsable du Service Technique a fait savoir son souhait de quitter la collectivité début mai 2022 pour se consacrer à une nouvelle activité. Dans ce cadre, l'agent a demandé un temps partiel à compter du mois de novembre 2021, ce qui lui a été accordé.

Une procédure de recrutement est en cours ; il convient de procéder au recrutement d'un responsable des Services Techniques au plus tôt et par conséquent créer un poste à ce titre.

Monsieur Le Maire propose :

- La création d'un poste de Responsable du Service Technique à temps complet, en fin de procédure de recrutement.

M. Le Maire propose le tableau des effectifs suivant :
MODIFICATION de la manière suivante :

Filière Technique

Création	Suppression	Grade	Catégorie	Temps de travail	Equivalent Temps Plein
0	0	Adjoint Technique	C	15h00	0,43
0	0	Adjoint Technique	C	4h00	0,11
0	0	Adjoint Technique	C	2h00/mois	0,01
0	0	Adjoint Technique	C	15h00/mois	0,10
0	0	Adjoint Technique	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique	C	35h00	0,99
Contrats aidés		Adjoint Technique	C	25h00	0,71
		Adjoint Technique	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	7h00	0,20
0	0	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	7h30	0,21
E.T.P.=					10,77

Filière administrative

Création	Suppression	Grade	Catégorie	Temps de travail	Equivalent Temps Plein
0	0	Adjoint Administratif	C	17h15	0,49
0	0	Adjoint Administratif	C	17h30	0,50
0	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00
0	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	10h00	0,29
0	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	15h00	0,43
0	0	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	20h30	0,59
0	0	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	26h00	0,74
0	1	Rédacteur	B	14h00	0,40
1		Rédacteur Principal 2ème classe	B	14h00	0,40
0	0	Rédacteur Principal 1ère classe	B	35h00	1,00
E.T.P.=					7,44

Filière Animation

Création	Suppression	Grade	Catégorie	Temps de travail	Equivalent Temps Plein
0	0	Adjoint d'Animation	C	35h00	1,00
0	0	Opérateur Activités Physiques et Sportives	C	8h17	0,24
E.T.P.=					1,24

Filière Police

Création	Suppression	Grade	Catégorie	Temps de travail	Equivalent Temps Plein
0	0	Brigadier-Chef Principal	C	35h	1
				<u>E.T.P.=</u>	1
Total Global E.T.P.=					20,44

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé ci-dessus qui prendra effet à compter du 01/02/2022.

DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire pour la modification du tableau des effectifs après recrutement de l'agent Responsable du Service Technique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2022-01-09

Orne Habitat – Programme d'acquisition et d'amélioration d'un logement sur la commune déléguée de Tourouvre, Place du Paty : garantie d'emprunt à hauteur de 50% du contrat de prêt de 130 000 €

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme d'acquisition-amélioration d'un immeuble sur la commune déléguée de Tourouvre, Place du Paty, Orne Habitat demande la réalisation d'une garantie d'emprunt supportée par la commune à hauteur de 50% du contrat de prêt de 130 000.00€.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt N° 128549 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune de TOUROUVRE AU PERCHE accorde sa garantie à hauteur de 50.00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 130 000.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°128549 constitué de 3 Lignes de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de Prêt.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que le bilan de la boutique éphémère au n°5 rue du 13 août 1944 sur la commune déléguée de Tourouvre est prometteur. L'association Les couleurs culturelles du Perche avait investi les lieux en décembre dernier et mobilisé plusieurs artisans d'art et artistes (peintres, sculpteurs, artisan potier, maroquinier, artisan pipier, créateur de bandes dessinées, ...). Il a été comptabilisé 350 visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires de 7000€. L'association réfléchit à la création d'une structure juridique permettant de poursuivre l'activité en ce lieu et sur le territoire.

Madame FONTAINE Estelle expose que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la bibliothèque de Tourouvre, bon nombre de livres seront mis à disposition du public avant destruction.

Monsieur MANNOURY César remercie les bénévoles qui ont participé au chantier participatif le 22 janvier dernier sur la commune déléguée de Bivilliers (réouverture du chemin de la Peltrie). Les chantiers participatifs rencontrent un réel succès, ceux-ci créent du lien entre les habitants du territoire.

La séance est levée à 20h45